

Règlement de la Tombola de Noël

Afin de dynamiser cette fin d'année, l'APE de Baye organise une tombola de Noël



A gagner :

Une **Nintendo Switch** d'un montant de **295€**

Un **panier garni « Capitaine Cook »** d'une valeur de **60€**

Un **bon d'achat à la Boulangerie de Baye** d'un montant de **25€**

Un **bon d'achat aux Ecuries de Locquillec** d'un montant de **25€**

- Ouverture de la billetterie : le Mercredi 11 novembre 2020 à 12h
- Fermeture de la billetterie : le Mercredi 16 décembre 2020 à 12h

Chaque billet est vendu au **prix unique de 2€** ; il n'y a pas de nombre limité pour l'achat des tickets.

Afin de faciliter la vente, compte tenu des contraintes sanitaires, la vente se déroulera uniquement en ligne via le site « Helloasso » (site sécurisé).

Chaque billet sera numéroté.

Le tirage au sort sera effectué (selon les consignes sanitaires en vigueur à ce moment-là), en salle de mairie, le **mercredi 16 décembre 2020 à 16h30**.

Les vainqueurs seront contactés à l'issue du tirage afin de leur remettre leurs prix.

Les bénéfices permettront de financer les projets pédagogiques de l'école de Baye